



4/11/2008

Le débat sur la scolarisation des 2-3 ans est relancé. Un rapport du Sénat, rendu public aujourd'hui, propose de créer un «jardin d'éveil» à la place de la maternelle pour les tout-petits.

Ce «jardin d'éveil» serait une «*structure innovante à mi-chemin entre la crèche et l'école*» qui «*précéderait l'entrée à l'école maternelle*», écrivent les sénateurs UMP Monique Papon (Loire-Atlantique) et Pierre Martin (Somme) au nom du groupe de travail sur «la scolarisation des jeunes enfants».

Selon les auteurs du rapport, l'école offrirait «*un milieu peu adapté aux enfants de deux ans*». Leur scolarisation serait donc «*une fausse bonne idée pour la réussite scolaire*».

De plus, les modes de garde de la petite enfance (crèches, assistantes maternelles, etc.) sont largement insuffisants. Dans les années 1990, plus d'un enfant de deux ans sur trois était scolarisé. Mais, depuis le taux a baissé, à 20,9% en 2007 et reste très variable d'une région à l'autre. Par exemple, environ 60% des enfants de deux ans étaient scolarisés en 2007 dans le Finistère ou le Morbihan, contre 2,5% en Haute-Savoie ou 5,0% en Seine-Saint-Denis.

La France (avec la Belgique) est l'un des rares pays d'Europe à accepter d'accueillir à la maternelle les enfants dès l'âge de deux ans.

### **La scolarisation des tout-petits, un sujet sensible**

Ce rapport s'engage clairement en faveur d'une solution alternative à la scolarisation précoce, un sujet polémique, relancé cet été par le ministre Xavier Darcos. Le ministre avait notamment suscité la colère des enseignants de maternelles avec ses propos sur les «siestes» et les «couches».

Le syndicat SE-Unsa déplore que les enfants soient «*ravalés à une simple marge de manoeuvre budgétaire*» servant à «*justifier les suppressions de postes*». Les sénateurs ne cachent pas que le «jardin d'éveil» est notamment inspiré des conclusions d'un rapport de la députée UMP Michèle Tabarot, influencées par la Révision générale des politiques publiques (RGPP), politique de réforme de l'Etat et de réduction de ses dépenses. Pour autant, les sénateurs assurent que ce jardin d'éveil s'inscrit dans «*le respect des rythmes et des besoins du jeune enfant dans son développement*».

**(Source AFP)**